

de faire connaître que cet état de guerre si funeste se trouvant rétabli, j'ai donné les ordres nécessaires pour y donner suite de concert avec les puissances coalisées, avec toute l'énergie et la vigueur dont les armées victorieuses sont susceptibles. La rupture de l'armistice est la première démarche hostile, que la funeste combinaison des événemens m'ait forcé de faire. Il ne subsistera donc de ma première déclaration, que l'engagement inviolable que je renouvelle ici avec plaisir, que la discipline la plus sévère sera observée et maintenue par mes troupes sur le territoire français; que toute contravention sera punie avec la dernière rigueur.

La franchise et la loyauté, qui de tout temps ont été le mobile de nos actions, m'obligent à donner à cette nouvelle *Adresse à la nation française*, toute la publicité dont elle peut être susceptible, pour ne laisser aucun doute sur les suites qui en pourront résulter.

Donné à mon quartier-général de Mons, le 9 avril 1793.

Signé le prince de COBOURG.

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES ET DES PIÈCES
OFFICIELLES.